

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-LE-BOUVERET
JEUDI 11 AVRIL 2019 - 19 heures**

Le onze avril deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-le-BOUVERET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Maire.

Présents : Jean-Marc BOUCHET, Jacques TISSOT, Jean-Marie TERRASSON, Marie-Paule GAILLARD, Cédric GAVARD, Nathalie ROSSIN, Robert BIZET, Véronique PELAUD-MARTIN, Sylvie TISSOT VIEULLES, Bernadette CRUZ, Gerhard WINKLER, Patrick BAU, Marie-Pierre BIAGGINI

Secrétaire de Séance : Marie-Paule GAILLARD

Absents excusés : Malvina RIPOLL

Procuration : Benoît FALCONNET à Jean-Marc BOUCHET.

Monsieur Marie-Paule GAILLARD le Maire ouvre la séance et demande l'approbation du compte rendu de la dernière séance du conseil municipal. Celui-ci est approuvé.

Madame Marie-Paule GAILLARD est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande le rajout d'une délibération à l'ordre du jour :

- Subvention de fonctionnement du budget principal au profit du budget annexe CCAS

DELIBERATIONS

- **Avenant n°2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Mixte du Salève pour la mise en œuvre du programme d'action 2017-2019 sur le plateau des Bornes**

Monsieur le Maire rappelle que 10 communes du Plateau des Bornes ont signé un contrat de territoire ENS avec le Département 74 sur 5 ans. Une première tranche d'actions, 2015-2016, a été menée puis une deuxième tranche 2017-2019 lancée. Pour cela le Syndicat Mixte du Salève a porté administrativement ce programme d'actions, accompagné par ASTERS, Conservatoire des Espaces Naturels de Haute-Savoie. Ce contrat de territoire arrivant à terme fin 2019 il y a lieu, suite à la décision du comité de pilotage réuni le 24 janvier 2019, de préparer son renouvellement pour la période 2020-2024.

Pour cela du temps de travail de divers opérateurs, dont ASTERS est envisagé. Il y a lieu de modifier la convention passée avec le SMS en 2015, pour intégrer ces nouvelles dépenses.

Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel de l'étude de renouvellement qui s'élève à 41 735 € TTC.

Le Département 74 va être sollicité pour un financement à hauteur de 80 % aussi, la participation des communes, calculée au prorata de la population, à cette opération se répartit comme suit (*chiffres prévisionnels*) :

Nom de la commune	Autofinancement communes en €
La Chapelle-Rambaud	146,60
Vovray-en-Bornes	243,70
Villy-le-Bouveret	366,70
Menthonnex-en-Bornes	626,70
La Muraz	639,40
Arbusigny	635,20
Evires	836,00
Eteaux	1 111,70

Pers-Jussy	1 693,20
Groisy	2 047,80
TOTAL	8 347,00

Les communes délèguent la maîtrise d'ouvrage de cette action au Syndicat Mixte du Salève. Celui-ci se fera assister techniquement et administrativement par ASTERS.

L'autofinancement des communes sera versé en une fois au SMS après la signature de l'ensemble des devis et contrats. Monsieur le Maire donne lecture des termes du projet de convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte d'engager l'étude de renouvellement du Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles du Plateau des Bornes pour un montant prévisionnel de 41 735 € TTC ; accepte les termes de l'avenant n°2 à la convention à signer avec le Syndicat Mixte du Salève et d'apporter 366,70 € d'autofinancement à l'opération ; déclare que les fonds seront prévus au budget primitif et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

=> **adoptée à l'unanimité.**

➤ **Approbation Compte Administratif SPANC 2018**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jacques TISSOT délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget d'assainissement non collectif, dressé par Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° - **Lui donne acte** de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	1 187,00
Dépenses de fonctionnement	-1 058,30
Résultat de l'exercice - Excédent de fonctionnement	128,70
Résultats antérieurs reportés	3 114,43
Résultat cumulé au 31/12/2018	3 243,13

2° - **Constata**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° - **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,

4° - **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : Jacques TISSOT, Jean-Marie TERRASSON, Marie-Paule GAILLARD, Cédric GAVARD, Nathalie ROSSIN, Robert BIZET, Benoît FALCONNET, Véronique PELAUD-MARTIN, Sylvie TISSOT VIEULLES, Bernadette CRUZ, Gerhard WINKLER, Patrick BAU, Marie-Pierre BIAGGINI

=> **adoptée à l'unanimité.**

➤ **Approbation Compte Administratif Budget Principal 2018**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jacques TISSOT délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018, dressé par Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° - **Lui donne acte** de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	656 531,54
Dépenses de fonctionnement	-507 920,92
Résultat de l'exercice - Excédent de fonctionnement	148 610,62
Résultats antérieurs reportés	0,00
Résultat cumulé au 31/12/2018	148 610,62

Section d'investissement	
Recettes d'investissement	648 918,31
Dépenses d'investissement	-339 036,79
Résultat de l'exercice - Excédent d'investissement	309 881,52
Résultats antérieurs reportés	-241 250,72
Résultat cumulé au 31/12/2018	68 630,80

2° - **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° - **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,

4° - **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : Jacques TISSOT, Jean-Marie TERRASSON, Marie-Paule GAILLARD, Cédric GAVARD, Nathalie ROSSIN, Robert BIZET, Véronique PELAUD-MARTIN, Sylvie TISSOT VIEULLES, Bernadette CRUZ, Gerhard WINKLER, Patrick BAU, Marie-Pierre BIAGGINI

=> **adoptée à l'unanimité.**

➤ **Approbation du Compte de Gestion 2018 Budget assainissement non collectif**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget 2018,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Trésorier municipal de Saint-Julien-en-Genevois.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif du budget « SPANC ».

Considérant que les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Trésorier sont identiques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2018 du budget SPANC, dont les écritures sont conformes au compte

administratif du budget « SPANC » pour le même exercice ; et déclare que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

=> **adoptée à l'unanimité**

➤ **Approbation du Compte de Gestion 2018**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget 2018,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Trésorier municipal de Saint-Julien-en-Genevois. Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant que les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Trésorier sont identiques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2018 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice et déclare que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

=> **adoptée à l'unanimité**

➤ **Affectation des résultats 2018 Budget assainissement non collectif**

Vu les résultats 2018 du budget d'assainissement non collectif de la Commune de VILLY-le-BOUVERET faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 3 243,13 euros,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'affecter ces excédents de la manière suivante :

Au compte 002 – Résultat de Fonctionnement Reporté : la somme de 3 243,13 euros.

=> **adoptée à l'unanimité**

➤ **Adoption du Budget Primitif 2019 Budget assainissement non collectif**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

- Vu la Loi d'Orientation n° 92-125 du 06 Février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

- Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte le Budget Primitif de l'exercice 2019 d'assainissement non collectif, arrêté comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement :	3700	3700
TOTAL :	<u>3700</u>	<u>3700</u>

=> **adoptée à l'unanimité**

➤ **Vote des Taux d'Imposition de 2019 des 3 Taxes Directes Locales**

Le budget primitif 2019 va être adopté lors de cette séance ; il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver les taux de contributions directes 2019 tels que décrits ci-dessous en reconduisant les taux communaux des contributions directes appliqués en 2018 ainsi qu'il suit :

-	Taxe d'Habitation	6.80 %
-	Taxe foncière sur les propriétés bâties	4.26 %
-	Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	27.62 %

Les recettes des contributions directes 2019 ont été intégrées au budget primitif 2019 avec ces taux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte les taux d'imposition des trois taxes directes locales tels que proposés ci-dessus.

=> **adoptée à l'unanimité**

➤ **Subvention de fonctionnement du budget principal au profit du budget annexe CCAS**

Pour équilibrer le budget primitif 2019 du budget annexe « CCAS », il a été prévu au budget primitif du budget principal 2019 le versement d'une subvention de fonctionnement de 4 980,53 euros sur l'article 657362, versée sur l'article 774 du budget annexe « CCAS ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve et autorise le maire à inscrire et verser cette subvention au budget annexe «CCAS ».

=> **adoptée à l'unanimité**

➤ **Attribution de subventions 2019**

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions reçues en mairie afin d'octroyer des aides au milieu associatif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'accorder les subventions suivantes :

A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural)	700
A.P.E. de VILLY/MENTHONNEX	2700
ADMR Soins	700
Allo Stopalcool	160
Alzheimer	100
Anim'Age EHPAD Cruseilles	40
APE Voyage scolaire	1500
Banque alimentaire	100
centre de loisirs	16000
De l'ombre à la lumière	50

ESCR	350
festival des musiques du Faucigny	619
Graines de Favis	13000
Handball club cruseilles	100
Handisport	50
Les Bornains du 3ème Age	150
Lieutenant de Louveterie	80
Ligue contre le cancer	200
Nez rouge	50
Resto du cœur	100
Secours en montagne du Pays Rochois	50
SEPA impossible	100
Souvenir Français	50
Syndicat d'élevage Hippique	100
UC/AFN de Cruseilles	120
TOTAL	37169

Et précise que ces dépenses seront imputées au compte 6574 du budget primitif.

=> adoptée à l'unanimité

➤ **Affectation des résultats 2018**

Vu les résultats de 2018 de la Commune de Villy-le-Bouveret, faisant apparaître un résultat d'ensemble de 217 241,42 euros, un solde d'exécution d'investissement de 68 630,80 euros et un excédent de fonctionnement de 148 610,62 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2018 de la manière suivante :

Compte 002 : Maintien dans le report à nouveau : 148 610,62 euros

=> adoptée à l'unanimité

➤ **Adoption du budget primitif 2019**

Le budget primitif du budget principal qui est soumis à votre approbation conformément aux articles L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, est équilibré :

- en section de fonctionnement à 575 141,62 euros ;
- en section d'investissement à 327 746,76 euros, sans restes à réaliser,

Conformément à la présentation synthétique du budget primitif M 14 ci-dessous.

Les crédits sont votés par chapitre, selon le tableau ci-après.

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chap. 011	Ch. à caractère général	188 149,66	Chap. 70	Produits des services	6 048,00
Chap. 012	Charges de personnel	118 170,00	Chap. 73	Impôts et taxes	114 762,00
Chap. 65	Autres charges de gestion	77 941,00	Chap. 74	Dotations, subventions	279 609,00
Chap. 66	Charges financières	28 563,00	Chap. 75	Autres produits de gestion	26 112,00
Chap. 67	Charges exceptionnelles	100,00	Chap. 76	Produits financiers	
Chap. 014	Atténuation de produits	10 990,00	Chap. 77	Produits exceptionnels	
Chap. 022	Dépenses imprévues	25 900,00	Chap. 78	Reprise sur provisions	
Chap. 68	Dotations aux provisions		Chap. 013	Atténuations de charges	
Chap. 023	Virement à la SI	125 327,96	002	Résultat 2018	148 610,62
Chap. 042	Op. ordre entre sections		Chap. 042	Op. ordre entre sections	
	TOTAL	575 141,62		TOTAL	575 141,62
INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chap. 10	Dotations et fonds divers		Chap. 10	Affectation en réserves	45 788,00
Chap. 20	Immo. incorporelles	14 799,00	Chap. 13	Subventions d'équipement	88 000,00
Chap. 204	Subv. équipement versées		Chap. 16	Produits financiers	
Chap. 21	Immo. corporelles	191 743,76	Chap. 21	Immo. corporelles	
Chap. 23	Immo. en-cours		Chap. 024	Produits de cession	
Chap. 16	Emprunts et dettes	97 720,00	Chap. 21	Virement de la SF	
Chap. 020	Dépenses imprévues	17 000,00	001	Résultat 2018	68 630,80
Chap. 27	Autres immo. financières	6 484,00	Chap. 040	Op. ordre entre sections	125 327,96
Chap. 040	Op. ordre entre sections		Chap. 041	Opérations patrimoniales	
Chap. 041	Opérations patrimoniales			TOTAL	327 746,76
	TOTAL	327 746,76		TOTAL	327 746,76

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte le Budget Primitif de l'exercice 2019.

=> **adoptée à l'unanimité**

URBANISME

PLU : Afin de préparer l'enquête publique, une rencontre est prévue très prochainement entre le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif, l'agence Territoires Demain et Monsieur le Maire. A l'issue de cet entretien, les dates de l'enquête seront communiquées.

Dans le cadre de l'enquête publique, le Maire informe que les documents seront disponibles sur le site internet de la mairie et qu'une adresse mail sera dédiée aux différentes requêtes que les administrés pourront avoir à ce sujet.

- CU Opérationnel : GAY
- CU Opérationnel : TISSOT Christophe

POSTULATS

- Une rencontre doit être prévue avec les habitants de chez Falconnet pour évoquer les aménagements de sécurité existants.
- Bibliothèque : Les bénévoles de la bibliothèque ont rencontrés des membres du conseil pour présenter le bilan d'activité 2018. Celui-ci est très encourageant ; une soixantaine de familles sont inscrites cette année.

Monsieur le maire rappelle que l'équipe est ambitieuse et dynamique. Elle souhaite mettre en place plusieurs activités, comme une grainothèque et une ludothèque. Afin de se développer, de l'investissement a été demandé : un ordinateur estimé 600 €, une imprimante estimée 400 €, un hébergement- site internet à 400 € et le coût d'une formation à 1 600€. Ces dépenses seront subventionnées à hauteur de 30% par Savoie Biblio. Il propose d'encourager l'équipe de la bibliothèque en leur offrant des moyens plus modernes et de les accompagner dans leur action. Le conseil municipal accepte l'investissement.

Marie-Pierre BIAGGINI informe les membres du Conseil que l'inauguration de la grainothèque aura lieu le mercredi 1er Mai à 11h. Toute personne est la bienvenue.

- Un administré nous a fait part d'une idée de co-voiturage à organiser sur un principe existant dans certains territoire, le conseil est d'accord pour aller plus loin dans la démarche. Prospective qu'il se propose de faire.

RAPPORT DES ACTIONS

- Les travaux de rénovation de l'agorospace et de nivellement du terrain de foot réalisés par l'entreprise COSEEC sont maintenant terminés.

- Sylvie TISSOT VEUILLES nous informe que l'aide aux devoirs faite sur le temps de la garderie périscolaire, le mardi soir, est complète. Les parents sont ravis et renouvellent les inscriptions de leurs enfants.

INFORMATIONS

- Nathalie ROSSIN émet l'idée de mettre au terrain de jeu, près de l'école, un filet d'escalade qui pourrait plaire au plus grand nombre d'enfants. Des devis vont être demandés.

- Un groupe de parents étudie la possibilité d'un pédibus. Le conseil municipal attend le retour s'agissant de la sécurité et de l'organisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

A Villy-le-Bouveret, le 15 avril 2019



Le Maire,
Jean-Marc BOUCHET